



Pour diffusion immédiate

Cannara annonce le règlement proposé de débtures convertibles par le biais d'une émission d'actions

MONTREAL, QUÉBEC – 2 octobre 2025 – [Cannara Biotech Inc.](#) (« **Cannara** », « la **Société** », « **nous** » ou « **notre** ») ([TSXV : LOVE](#)) ([OTCQB : LOVFF](#)) ([FRA : 8CB0](#)), producteur verticalement intégré de cannabis de qualité supérieure et de produits dérivés à des prix abordables, disposant de deux méga-installations au Québec d'une superficie de plus de 1 650 000 pieds carrés, a annoncé aujourd'hui son intention de régler une dette totale d'environ 6,2 millions de dollars, composée d'un capital de 4,7 millions de dollars et d'intérêts courus d'environ 1,5 million de dollars, en vertu de la débenture convertible émise en faveur d'Olymbec Investments Inc. (« **Olymbec** ») le 21 juin 2021, telle qu'amendée le 31 août 2023 et le 30 janvier 2024, et le 21 février 2025, (la « **débenture convertible Olymbec** ») (collectivement, l'«**émission d'actions Olymbec proposée** »).

La débenture convertible Olymbec a été initialement émise pour un montant total en capital de 5,7 millions de dollars. Comme divulgué précédemment le 18 juin 2025, la Société avait remboursé 1 million de dollars, réduisant ainsi le capital restant dû à 4,7 millions de dollars.

La Société propose de rembourser la dette par l'émission de 3 462 763 actions ordinaires de Cannara, dont 851 652 représentent le remboursement des intérêts dus, à un prix d'émission réputé de 1,80 \$ par action ordinaire, conformément aux modalités de la débenture convertible Olymbec.

L'émission d'actions Olymbec proposée est soumise aux conditions énoncées dans les politiques de la Bourse de croissance TSX (« **TSXV** ») et la réalisation de la transaction d'actions émises en règlement d'une dette, ainsi que l'émission des actions ordinaires, restent soumises à l'examen et à l'approbation de la TSXV.

M. Derek Stern, un administrateur non indépendant de la Société, détient une participation importante dans Olymbec et est un actionnaire principal de la Société. Les actions ordinaires émises en faveur d'Olymbec seront considérées comme une « opération avec une personne apparentée » conformément à la politique 5.9 de la TSXV et au *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*, (le « **Règlement 61-101** ») Cannara a l'intention de se prévaloir d'une exemption disponible en vertu du Règlement 61-101 concernant les exigences d'approbation et d'évaluation des actionnaires minoritaires pour l'émission d'actions Olymbec proposée, étant donné que ni la juste valeur marchande de l'objet de la transaction, ni la juste valeur marchande de la contrepartie de la transaction, dans la mesure où elle implique des personnes intéressées, n'excède 25 % de la capitalisation boursière de Cannara.

Suivant la clôture de l'émission d'actions Olymbec proposée, Olymbec détiendra 23 792 920 actions ordinaires de la société, et M. Derek Stern, administrateur non indépendant de la Société, détiendra personnellement 376 040 actions ordinaires. Collectivement, ces titres directement ou indirectement détenus représenteront 24 168 960 actions ordinaires, soit environ 25,47 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société suivant la clôture.

L'émission d'actions Olymbec proposée a été approuvée par les administrateurs de la Société qui sont indépendants par rapport à l'émission d'actions Olymbec proposée.

Pour une description complète de la débenture convertible Olymbec, veuillez-vous référer à la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2024. Une copie de la débenture convertible Olymbec est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Octroi d'options dans le cadre des services de relations avec les investisseurs

En référence à son communiqué de presse daté du 28 avril 2025, la Société apporte les précisions suivantes. La Société a également annoncé que, dans le cadre du renouvellement d'une entente de relations avec les investisseurs initialement divulguée par communiqué de presse le 4 mai 2022, elle a octroyé à Bristol Capital Ltd. (« **Bristol** ») 40 000 options d'achat d'actions. Chaque option peut être exercée au prix de 1,80 \$ par action ordinaire et expirera trente-six (36) mois après la date d'attribution. Les options ont été attribuées le 25 avril 2025 et expireront ainsi le 25 avril 2028. Les options ont été émises en contrepartie de la fourniture continue par Bristol de services de relations avec les investisseurs à la Société. Ni Bristol ni aucun de ses directeurs ou affiliés ne détient d'intérêt, directement ou indirectement, dans la Société ou ses titres, et ils agissent sans lien de dépendance avec la Société.

CONTACT

Nicholas Sosiak, CPA, CA
Chef de la direction financière
nick@cannara.ca

Zohar Krivorot
Président et directeur général
zohar@cannara.ca

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

À PROPOS DE CANNARA

[Cannara Biotech Inc.](#) (TSXV : [LOVE](#)) (OTCQB : [LOVFF](#)) (FRA : [8CB0](#)), est un producteur verticalement intégré de cannabis et de produits dérivés de cannabis de qualité supérieure et abordables destinés aux marchés canadiens. Cannara possède deux méga-installations basées au Québec qui s'étendent sur plus de 1 650 000 pieds carrés, offrant à la Société un potentiel de 100 000 kg de culture annualisée. Tirant parti des faibles coûts de l'électricité au Québec, les installations de Cannara produisent des produits de cannabis de qualité supérieure à un prix abordable. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site cannara.ca.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué peut contenir des « déclarations prospectives » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières (« **déclarations prospectives** »). Ces déclarations prospectives sont faites à la date du présent communiqué de presse et la Société n'a pas l'intention, ni l'obligation, de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques incluses dans le présent document constituent des informations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations relatives à émission d'actions Olymbec proposée.

Les déclarations prospectives concernent des événements ou des performances futurs et reflètent les attentes ou les convictions de la direction de la Société concernant des événements futurs. Elles portent notamment sur la Société et ses activités, ses projections ou estimations concernant ses activités commerciales futures, ses activités d'expansion prévues, ses offres de produits anticipées, l'adéquation de ses ressources financières, sa capacité à respecter les clauses financières et autres des contrats de prêt, les performances économiques futures et la capacité de la Société à devenir un chef de file dans le domaine de la culture, de la production et de la vente de cannabis.

Dans certains cas, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est attendu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions, ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « pourraient » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints », ou la forme négative de ces termes ou d'une terminologie comparable. Dans le présent document, certaines déclarations prospectives sont identifiées par des termes tels que « peut », « futur », « attendu », « a l'intention » et « estimations ». De par leur nature même, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la Société soient matériellement différents des résultats, des performances ou des réalisations futures exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives sont basées sur un certain nombre d'hypothèses et sont soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont beaucoup sont hors de notre contrôle, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement de ceux qui sont divulgués ou sous-entendus dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque décrits plus en détail dans la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société, disponible sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et dans la section « Espace investisseurs » de notre site web à l'adresse <https://www.cannara.ca/fr/investisseurs/>. D'autres risques dont la Société n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou qu'elle considère comme non significatifs pourraient également faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement de ceux exprimés dans ses déclarations prospectives. Bien que les déclarations prospectives contenues dans le présent document soient basées sur ce que nous estimons être des hypothèses raisonnables, les lecteurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces informations, car les résultats réels peuvent varier par rapport aux déclarations prospectives.

Certaines hypothèses ont été émises lors de la préparation des déclarations prospectives concernant la disponibilité des ressources en capital, les performances de l'entreprise, les conditions du marché, ainsi que la demande des clients. Par conséquent, toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont assorties des mises en garde susmentionnées, et rien ne garantit que les résultats ou les développements que nous anticipons se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en grande partie, qu'ils auront les conséquences ou les effets escomptés sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Sauf mention contraire ou indication contraire du contexte, les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont fournies à la date du présent document, et nous ne nous engageons pas à mettre à jour ou à modifier ces déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi applicable l'exige.